



DÉLIBÉRATION N° DB131222 – 36 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022



Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAI Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénatck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PATRIMOINE

Petites Villes de Demain

Convention cadre valant ORT (Opération de Revitalisation de Territoire)

Par délibération en date du 24 mars 2021, la Communauté de Communes Sèvre et Loire s'est engagée dans le programme Petites Villes de Demain (PVD) aux côtés des communes de Vallet et du Loroux-Bottereau.

Deux étapes jalonnent ce programme :

- La signature d'une convention d'adhésion qui acte l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites Villes de Demain. Cette convention a été signée le 30 mars 2021 entre la CCSL, les communes de Vallet et du Loroux-Bottereau, la Région des Pays de la Loire, l'Etat et le Département de Loire-Atlantique.
- La signature d'une convention-cadre valant ORT, qui formalise la stratégie de revitalisation pour les centres-villes des communes signataires et le plan d'actions.

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Le dispositif ORT génère des effets juridiques nouveaux pour les collectivités leur permettant de mener à bien leurs projets.

L'ORT est portée conjointement par l'intercommunalité, les communes Petites Villes de Demain ainsi que d'autres communes de l'EPCI si elles le souhaitent.

Au regard des réflexions sur leurs centres-villes et des effets juridiques de l'ORT, Divatte-sur-Loire et Saint-Julien-de-Concelles ont souhaité être signataires.

Aussi, les quatre communes ont défini et formalisé des orientations stratégiques, un périmètre d'intervention et un plan d'actions pour leur centre-ville.

La Communauté de Communes Sèvre et Loire a programmé la réalisation de 3 actions sur la période 2023-2026, répondant à l'orientation 2.3 du CRTE « Mener une politique de dynamisation et revitalisation des centres-bourgs. » :

- Accompagner toutes les communes de la CCSL dans la redynamisation de leurs centres-villes
- Mener une politique de l'habitat en adéquation avec les enjeux du territoire
- Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 24 mars 2021 de la Communauté de communes Sèvre et Loire approuvant la convention d'adhésion,
Vu la convention et ses annexes ci annexés à la présente délibération.*



**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT ainsi que les périmètres opérationnels et les plans d'actions annexés.
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à la convention ci-annexée.

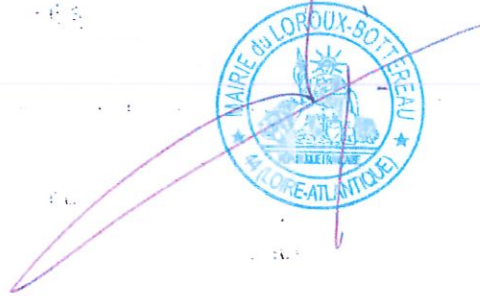

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-36-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



DÉLIBÉRATION N° DB131222 – 37 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice :	29
votants :	28
présents :	23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAI Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénéaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

DIALOGUE CITOYEN
Budget Participatif
Approbation du règlement

Depuis 2020, la ville du Loroux-Bottereau est engagée dans une démarche de gouvernance partagée, pour faire vivre et encourager la démocratie participative. Des Lorousain-es volontaires sont impliqués-es au sein des comités consultatifs, du réseau des Référents quartiers/villages ou du Conseil Municipal Junior pour mener, aux côtés des élu-es, des projets d'intérêt général au plus près des besoins de la population.

Au-delà de ces instances, la concertation citoyenne s'est encore élargie avec la mise en place d'une plate-forme numérique (Purpoz), accessible à tous, pour recueillir l'avis d'un plus grand nombre sur divers sujets concernant la vie de la commune.

Aujourd'hui, dans la logique de cette démarche, un nouvel outil est proposé aux habitants : **le budget participatif**. Il renforce l'implication concrète des citoyens dans la vie de la cité. Il offre aussi l'opportunité à la commune d'affecter une partie de son budget d'investissement à la réalisation de projets proposés et choisis par les habitants. En ce sens, le budget participatif permet d'associer les citoyens à la prise de décisions.

Le budget participatif répond à un cadre réglementaire, travaillé par le Comité Dialogue Citoyen. Il permet un déroulement du processus dans la plus grande transparence.

Il est prévu une enveloppe budgétaire de 50 000€ tous les deux ans avec un démarrage dès 2023.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de règlement ci-annexé détaillant les différents volets du budget participatif (principes, gouvernance, conditions de participation, critères de sélection, suivi des projets ...),*

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions),**

- **APPROUVE** le règlement du budget participatif tel que proposé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET



Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-37-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



DÉLIBÉRATION N° DB131222 - 38 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAIIS Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Décision Modificative n°2 du budget principal 2022

Cette deuxième Décision Modificative (DM) du Budget Général concerne la section Investissement.

Il s'agit principalement d'intégrer une nouvelle dépense relative à la subvention versée au Centre Hospitalier Sèvre et Loire (suite délibération en date du 20 septembre 2022) et d'ajouter des crédits pour les travaux d'aménagement de la trésorerie ainsi que dans le cadre de l'achat du tractopelle.

L'équilibre de la section s'effectue par la réduction de certaines enveloppes prévisionnelles (réserves foncières, atlas de la biodiversité, voirie). Ces crédits ne seront vraisemblablement pas consommés ou engagés d'ici la fin de l'exercice budgétaire en cours. Par ailleurs, la subvention pour le projet « socle numérique » est revue à la hausse soit + 15 700€.

Enfin, des opérations d'ordre au chapitre 041 sont réalisées en dépenses et recettes concernant des travaux de 2018 placés des Vieilles Halles et ZAC du Coteau Chotard

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2022 voté le 22 février 2022,
Vu l'avis de la commission Moyens Généraux du 29 novembre 2022,*

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions),**

- **Adopte** la Décision Modificative n°2 au titre de l'exercice 2022 du budget principal de la commune telle que présentée :

❖ **Investissement**

DEPENSES				RECETTES					
Chap./Article	Désignation	Prévu au BP/BS	Besoin	Montant DM	Article	Désignation	Prévu au BP/BS	Besoin	Montant DM
	20 Immobilisations incorporelles			15 000,00 €		19 Subventions d'investissement			15 700,00 €
204182 hors opération Subvention d'investissement	Subvention d'investissement hôpital Sèvre et Loire	- €	80 000,00 €	80 000,00 €	1311 opération 202211 Aménagements équipements école MM	Subvention projet pour socle numérique	6 300,00 €	22 000,00 €	15 700,00 €
2031 opération 202204 env et dévdur	Atlas de la Biodiversité Communale	65 000,00 €	- €	- 65 000,00 €					
	21 Immobilisations corporelles			40 000,00 €					
21318 opération 202108 Réaménagement trésorerie	Maîtrise d'œuvre et travaux	180 000,00 €	320 000,00 €	140 000,00 €					
2111 opération 202201 réserves foncières	Acquisitions foncières	380 000,00 €	260 000,00 €	- 120 000,00 €					
2158 opération 202216 Autres équipements divers	Achat Tractopelle	100 000,00 €	120 000,00 €	20 000,00 €					
	23 Immobilisations en cours			- 39 300,00 €					
2315 opération 202205 Travaux de réseaux et de voirie	Travaux de voirie	300 000,00 €	260 700,00 €	- 39 300,00 €					
O41	Opérations d'ordre en dépenses			185 408,26 €	O41	Opérations d'ordre en recettes			185 408,26 €
O41-2151	Intégration avances versées en 2018: EP Place des vieilles Halles et Tranche 2 ZAC du coteau Chotard	- €	185 408,26 €	185 408,26 €	O41-238	Intégration avances versées en 2018: EP Place des vieilles Halles et Tranche 2 ZAC du coteau Chotard	- €	185 408,26 €	185 408,26 €
			TOTAL	201 108,26 €				TOTAL	201 108,26 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

DÉLIBÉRATION N° DB131222 – 39 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
 votants : 28
 présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAIIS Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénéïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Décision Modificative n°2 du budget Immo Locatif Indust 2022

Cette deuxième Décision Modificative (DM) du Budget Annexe Immo concerne la section Fonctionnement. Il s'agit de réajuster le montant des charges financières (+ 2 000€) et réduire, pour équilibre, le chapitre 011 sur l'article « Entretien autres bâtiments ».

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Budget Annexe Immo Locatif Indust 2022 voté le 22 février 2022,
 Vu l'avis de la commission Moyens Généraux du 29 novembre 2022,*

**Le Conseil municipal,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Adopte la Décision Modificative n°2 au titre de l'exercice 2022 du budget annexe Immo Locatif Indust de la commune :

❖ **Fonctionnement**

DEPENSES				
Article	Désignation	Prévu au BP/BS	Besoin	Montant DM
11	Charges à caractère général			- 2 000,00 €
615228	Entretien autres bâtiments	60 758,00 €	58 758,00 €	- 2 000,00 €
66	Charges financières			2 000,00 €
66111	Intérêts emprunts	133 666,27 €	135 666,27 €	2 000,00 €
TOTAL				- €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET

A circular blue official stamp of the Mayor of Lorient. The text around the perimeter reads "MAIRE DE LORIENT" at the top and "LORIENT" at the bottom. In the center is a coat of arms. A black ink signature, "Souchet", is written across the stamp.

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

A circular blue official stamp of the Mayor of Lorient. The text around the perimeter reads "MAIRE DE LORIENT" at the top and "LORIENT" at the bottom. In the center is a coat of arms. A purple ink signature, "Rivery", is written across the stamp.

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-39-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



DÉLIBÉRATION N° DB131222 – 40 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022



Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice :	29
votants :	28
présents :	23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAIIS Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du Budget Annexe Lotissement vers le Budget Général

*Vu la délibération en date du 20 avril 2018 portant création du budget annexe lotissement,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2021 du budget annexe lotissement s'élevant à 243 333.13€
Vu la proposition de Monsieur le Maire de reverser l'excédent partiel du budget lotissement à hauteur de 240 000€, par l'émission d'un mandat sur le budget lotissement au compte 6522 Reversement de l'excédent des budgets annexes au budget principal et d'un titre sur le budget général au compte 7551 Excédent des budgets annexes,
Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 28 novembre 2022,*

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Article 1 : **Approuve** le reversement de l'excédent partiel du budget lotissement au budget général,
Article 2 : **Approuve** le montant de ce reversement à hauteur de 240 000€
Article 3 : **Dit** que la dépense est prévue au budget annexe lotissement au compte 6522 « Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal »
Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours au tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

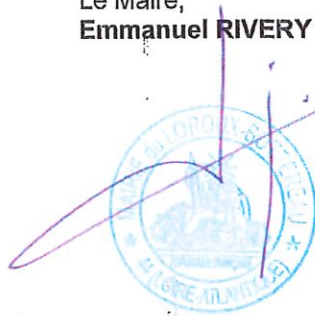
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET



Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-40-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



DÉLIBÉRATION N° DB131222-41 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAIIS Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénéaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Transfert de l'excédent de la section Investissement vers la section Fonctionnement du Budget Annexe Immo Locatif Indust

En application des dispositions des articles L.2311-6 et D.2311-14 du CGCT autorisant les communes à reprendre leur excédent d'investissement en section de fonctionnement dans trois cas précis.

Vu l'autorisation de cette reprise pour la part de l'excédent d'investissement née d'une dotation complémentaire en réserves (au compte 1068), prévue à l'article R.2311-12 alinéa 2, et constatée au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs.

Vu les dotations complémentaires en réserve des exercices 2018 d'un montant de 712 628.70€ et 2019 d'un montant de 403 483.11€, supérieures à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement des exercices n-1.

Vu l'excédent constaté de la section d'investissement du Budget annexe Immobilier Locatif à la clôture de l'exercice 2021 s'élevant à 641 217.63€

Vu la prévision constatée au stade du budget 2022 d'un reversement à hauteur de 541 250€ de cet excédent d'investissement par un mandat au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisés) en recette de la section de fonctionnement par un titre au compte 7785 (Excédent d'investissement transféré au compte de résultat) par opération d'ordre de transfert entre sections.

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 28 novembre 2022.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Article 1 : **Approuve** le reversement de l'excédent de la section d'investissement du budget annexe immobilier locatif en recette de la section de fonctionnement de ce même budget

Article 2 : **Approuve** le montant de ce reversement à hauteur de 541 250€

Article 3 : **Dit** que le reversement est prévu par un mandat au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisés) de la section d'investissement et par un titre au compte 7785 (Excédent d'investissement transféré au compte de résultat)

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours au tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-41-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET



Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-41-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



DÉLIBÉRATION N° DB131222 - 42 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAI Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénérick (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Réaménagement du prêt n°00046348728

Dans le cadre de l'optimisation des capacités financières de la collectivité, le Crédit Agricole a été consulté afin de réaménager le prêt n°00046348728 souscrit en mars 2009 lors de la construction de l'immeuble Porte Saumon pour un montant de 2 110 000 €.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Taux fixe : 5,38 %
- Périodicité : semestre
- Durée résiduelle : 198 mois
- Capital restant dû : 1 545 625,16 €

Le Crédit Agricole propose de revoir le taux fixe à 4,69% permettant de réduire l'annuité de 7 000€.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition du Crédit Agricole relatif au réaménagement du prêt n°00046348728,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Approuve le réaménagement de prêt tel que présenté et autorise M. Le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET



Le Maire,
Emmanuel RIVÉRY



Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-42-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DÉLIBÉRATION N° DB131222 – 43 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022



Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
 votants : 28
 présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAI Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénéaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Attribution du marché des assurances de la ville

L'ensemble des marchés assurance arrive à échéance le 31 décembre 2022.

La ville a été accompagnée par la société PROTECTAS en tant qu'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en concurrence des assureurs (élaboration du cahier des charges, analyse des offres, rapport d'analyse, restitution à la Commission d'Appel d'Offres...).

Une nouvelle consultation a donc été lancée en octobre dernier pour une réponse avant le 07 novembre 2022 par lots séparés et en application du Code de la commande publique.

Les lots sont les suivants :

- Lot n°1 : Assurance Dommages aux biens et risques annexes
- Lot n°2 : Assurance responsabilité et risques annexes
- Lot n°3 : Assurance Flotte automobile et risques annexes
- Lot n°4 : Assurance Protection juridique des personnes physiques

A noter que peu d'offres ont été réceptionnées à savoir : 1 offre pour le lot n°1, 1 offre pour le lot n°2, 3 offres pour le lot n°3 et 1 offre pour le lot n°4.

La durée des contrats est de 5 ans avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 1^{er} décembre 2022 a décidé d'attribuer les marchés de la manière suivante :

Risques	Assureur/Intermédiaire	Montant TTC
Lot n°1 Assurance Dommages aux biens et risques annexes	SMACL ASSURANCES SA	Offre de base (franchise 2 000 €) 54 596,36 €
Lot n°2 : Assurance responsabilité et risques annexes	Cabinet PNAS – Compagnie AREAS	Offre de base 4 656,91 €

Lot n°3 : Assurance Flotte automobile et risques annexes	SMACL ASSURANCES SA	Offre de base 6 564,87 € + Prestation « marchandises transportées » 128,62€ + Prestation « auto-mission représentants légaux » 1 085,32€ + Prestation « auto-mission préposés » 672,67€ + Prestation « tous risques engins » 1308,48€
Lot n°4 : Assurance Protection juridique des personnes physiques	Cabinet PNAS - Compagnie PROTÉXIA	Offre de base 1 319,00 €

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 1^{er} décembre 2022,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer les actes d'engagement des candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution des contrats pendant une durée de cinq ans.
- **DIT** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits à inscrire au budget des exercices à venir au chapitre 011, charges à caractère général.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET



Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-43-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAIIS Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Tarifs municipaux 2023

Chaque année, le Conseil Municipal délibère sur la fixation des tarifs des prestations municipales offertes aux habitants de la commune. L'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs aura lieu au 1^{er} janvier 2023.

Sur l'année 2023, la commission Moyens Généraux a proposé la revalorisation des tarifs en appliquant une hausse de 5% (arrondis à la dizaine supérieure) afin de tenir compte de l'inflation, du coût de l'énergie. Cette revalorisation s'applique sur les locations de salles communales et les prestations funéraires.

Un nouveau tarif est par ailleurs créé. Il s'agit d'un prix de vente de bois (issu des chantiers d'élagage réalisés par la commune) soit 40 € le stère. Les modalités de distribution seront précisées ultérieurement.

Pour les tarifs de l'animation et l'évènementiel, il est proposé une augmentation en lien avec le coût des matières premières en hausse constante ces dernières années et particulièrement sur 2022. Le comité Culture Sport Evènementiel a ainsi identifié quelques revalorisations ciblées. Par ailleurs, toujours concernant la culture, est ajoutée la gratuité de l'abonnement médiathèque pour les agents de la collectivité qui deviendront ainsi « ambassadeurs » de ce service communal.

Concernant les tarifs Enfance Jeunesse et Vie scolaire, il est proposé de maintenir les tarifs 2022 et d'envisager des modifications seulement à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2023, après analyse des résultats de l'exercice budgétaire 2022 (compte administratif).

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les tableaux des tarifs municipaux 2023 ci-annexés,*

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention),**

APPROUVE les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 tels que présentés en annexe.

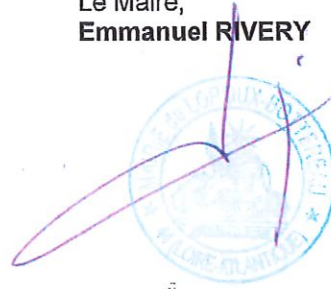
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET



Le Maire,
Emmanuel RIVERY





DÉLIBÉRATION N° DB131222 – 45 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAI Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Tarif de location de la cuisine du Palais des Congrès

Dans le cadre de travaux qui vont nécessiter la fermeture temporaire de son établissement, le foodtruck L'Équilibré du Landreau a sollicité la commune pour pouvoir utiliser la cuisine du Palais des Congrès afin de maintenir son activité durant cette période (de 2 ou 3 semaines).

Le Bureau Municipal a donné un avis favorable à cette demande. Il est nécessaire de fixer un tarif de location. La commission Moyens Généraux a proposé 160€ la journée. Ce tarif sera ponctuel et applicable seulement dans le cadre d'une convention avec le foodtruck L'Équilibré qui fixera la durée et les engagements de chacun.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la location de la cuisine du Palais des Congrès au profit du foodtruck L'Équilibré, au tarif de 160€ par jour et **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de location.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-45-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DÉLIBÉRATION N° DB131222 – 46 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAIIS Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ**Finances**

Demande de subvention au titre de la DSIL2022 : Aménagement de l'Espace France Services

La commune du Loroux-Bottereau a été identifiée par l'Etat comme une zone de déploiement prioritaire du réseau France Services.

Ce nouveau réseau d'accueil polyvalent du public est une attente forte de la part de la population attachée à la présence des services publics de proximité. Les espaces France Services ont pour mission de faciliter l'accès aux principales démarches administratives pour l'ensemble des citoyens français, en particulier pour ceux qui font face à des difficultés d'accès au service public.

L'obtention du label France Services était conditionnée par le respect des critères du cahier des charges et le niveau élevé de qualité de service rendu à l'utilisateur.

Ces conditions ont été validées par la démarche d'audit menée par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) suite à la réalisation des travaux d'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment de la Cure, place Rosmadec, et au recrutement des deux agents médiateurs.

Ainsi, une **labellisation France Services** de la commune est intervenue au mois de **novembre 2022**.

Ce nouveau service va bénéficier d'une subvention de fonctionnement de 30 000€ par an (15 000€ pour 2022). Un financement pour les dépenses d'investissement peut aussi être accordé au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022, soit près de 50% du montant des dépenses.

Le budget global des travaux incluant la main d'œuvre (travaux réalisés en régie par les services techniques) et les équipements (informatiques, mobiliers) est évalué à 46 230 € HT.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention pour l'aménagement de l'Espace France Services au titre de la DSIL 2022
AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET



Le Maire,
Emmanuel RIVERY



DÉLIBÉRATION N° DB131222 – 47 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice :	29
votants :	28
présents :	23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAIIS Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ**Finances**

Demande de subvention au Département de Loire-Atlantique au titre du « fonds école »

L'opération de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire de l'école Maxime Marchand vise à créer des classes complémentaires (en lieu et place des modulaires obsolètes et énergivores actuellement implantés dans la cour) et des espaces pour des usages spécifiques (RASED, BCD ...).

Après une première étude de faisabilité réalisée en 2019, le coût des travaux a été affiné par la maîtrise d'œuvre, le cabinet OXA Architectures (Vallet). Ainsi, le budget prévisionnel de cette réhabilitation est porté à 504 500 € HT (phase PRO).

Dans ce contexte, afin de réduire le reste à charge pour la commune, la Communauté de Communes Sèvre et Loire a été sollicitée dans le cadre des fonds de concours. Ainsi, une enveloppe de 100 000 € a été attribuée en avril dernier.

Pour compléter ce financement, il est proposé de déposer une demande auprès du Département dans le cadre du « Fonds école » qui aide les communes dans le financement de constructions neuves ou de restructurations importantes des écoles publiques maternelles et primaires.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que ce projet de réhabilitation est situé dans le périmètre ORT (Opération de Revitalisation du Territoire),*

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

SOLLICITE une subvention pour la réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire auprès du Département de Loire-Atlantique au titre du « Fonds école »

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-47-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET



Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-47-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DÉLIBÉRATION N° DB131222 - 48 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAI Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Demande de subvention au Département de Loire-Atlantique au titre du soutien aux territoires

Pour rappel, depuis 2020, la commune du Loroux-Bottereau est accompagnée par le Département de Loire-Atlantique dans le cadre du **contrat « cœur de bourg / cœur de ville »** qui vise à soutenir les projets de requalification urbaine dans le domaine de l'habitat, de la transition écologique, des mobilités, des services et commerces de proximité...

Ce soutien départemental, qui s'appuie sur un contrat cadre pluriannuel, porte sur :

- Les études opérationnelles (ou plan-guide opérationnel)
- Les opérations d'investissement découlant de celles-ci, concourant au projet de requalification notamment par différents leviers :
 - La réhabilitation et la restructuration de l'habitat, dans le cadre du développement de l'offre sociale tant en locatif, qu'en accession (prêt locatif à usage social, prêt locatif aidé d'intégration, conventionné par l'agence nationale de l'habitat),
 - La transition écologique, opérations de renaturation d'espaces artificialisés et projets innovants qui concourent à la transition énergétique dont initiatives liées à la production d'énergie (à l'exclusion de la réhabilitation de bâtiments publics),
 - Le développement commercial, dont acquisition et aménagement foncier pour des commerces, réhabilitation de halles en cœur de ville,
 - La facilitation des mobilités, dont aménagements cyclables, zones de circulation apaisée, multimodalité, aménagements pour le co-voiturage,
 - La mise en valeur de l'identité architecturale et patrimoniale du cœur de bourg/cœur de ville,
 - Le développement de services au public : équipements, services publics, offre culturelle, sportive et de loisirs en extérieur.

Chaque opération fait l'objet d'une demande de subvention spécifique. Au regard de l'avancement des projets en cours, une nouvelle demande peut ainsi être déposée à savoir la réhabilitation d'une friche urbaine de l'ancien site de l'hôpital avec l'aménagement du macro-lot destiné à l'installation d'une résidence autonomie et d'une micro-crèche.

Ainsi, les dépenses en lien avec la rétrocession foncière et le coût de démolition de la partie située sur l'emprise de ce projet pourraient être valorisées. Le taux maximal de subvention des opérations d'investissement qui en découlent est fixé à 40 % pour la commune du Loroux-Bottereau.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le projet de construction d'une résidence autonomie est situé dans le périmètre
ORT (Opération de Revitalisation du Territoire),*

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

SOLLICITE une subvention pour la réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire auprès du
Département de Loire-Atlantique au titre du soutien aux territoires 2020-2026 (« cœur de bourg
/cœur de ville »)

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

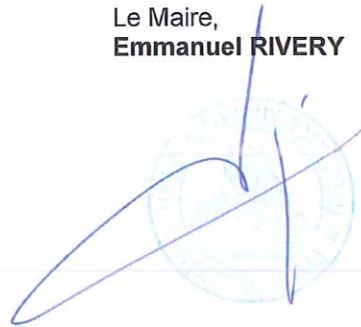
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET



Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

16 DEC 2022
Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222_48-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DÉLIBÉRATION N° DB131222 – 49 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAIIS Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Demande de subvention au Département de Loire-Atlantique au titre des crédits Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires – Plan de circulation

Le plan de circulation dans le centre-ville du Loroux-Bottereau est constitué de nombreux sens uniques qui organisent sa desserte sous forme de boucles autour de l'église et de la mairie.

L'étude stratégique sur le centre-ville et l'étude commerciale SHOP IN réalisées en 2022 ont montré que ce plan de circulation manquait de lisibilité. Sa réorganisation est dès lors un enjeu important afin notamment de faciliter le repérage des personnes venant de l'extérieur du centre-ville et de donner plus de lisibilité au parcours marchand et aux accès aux commerces.

Elle est d'autant plus nécessaire au regard des projets de logements et d'équipements (déplacement de l'école privée rue de la Loire, reconstruction du collège public rue d'Anjou, etc.) qui sont programmés au sein du périmètre d'intervention de l'ORT signée le 16/12/2022.

Par ailleurs, le centre-ville possède des poches de stationnement capacitaires toutes proches du cœur commerçant mais peu optimisées, peu lisibles et peu mises en valeur (cf. étude commerciale SHOP IN).

Il est ainsi nécessaire de :

- Réaménager les poches de parking pour les rendre plus lisibles et les embellir
- Mettre en place une signalétique de jalonnement efficace pour conduire le visiteur vers ces parkings
- Travailler sur la réglementation du stationnement du centre-ville pour optimiser son occupation

Etude

La commune souhaite se faire accompagner d'un bureau d'études pour :

- Redéfinir le plan de circulation de son centre-ville en lien avec le parcours marchand et les projets de logements et d'équipements programmés
- Développer une signalétique efficace vers les poches de stationnement
- Adapter la réglementation du stationnement en centre-ville aux enjeux

L'étude devra comprendre un volet sur les modes de déplacements doux pour favoriser l'usage de la marche à pied et du vélo en centre-ville :

- Travail sur les parcours piétons avec le cas échéant le développement d'une signalétique
- Développement de liaisons cyclables ou de zones mixtes permettant un usage sécurisé piétons/vélos/voitures
- Renforcement de l'offre de stationnement pour le vélo sur l'espace public dans les lieux clés (proximité des équipements et commerces)

Financement

Etant donné que Le Loroux-Bottereau est labellisé « Petite Ville de Demain » (PVD) et que le projet est situé au sein du périmètre d'intervention de l'ORT (Opération de Redynamisation de Territoire) signée le 16/12/2022, le coût de cette étude peut être prise en charge à hauteur de 50% par la Banque des Territoires.

Une demande de subvention est à déposer auprès du Département de Loire-Atlantique qui gère les crédits PVD de la Banque des Territoires.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que cette étude de circulation est située dans le périmètre ORT (Opération de Revitalisation du Territoire),*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1abstention)

SOLLICITE une subvention pour cette étude Plan de circulation auprès du Département de Loire-Atlantique qui gère les crédits « Petites Villes de Demain » de la Banque des Territoires.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Souchet', is written over a circular blue official stamp of the commune of Le Loroux-Bottereau.

Le Maire,
Emmanuel RIVERY



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rivery', is written over a circular blue official stamp of the commune of Le Loroux-Bottereau.

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

16 DEC 2022
Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222_49-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



DÉLIBÉRATION N° DB131222-50 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAI Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Demande de subvention au Département de Loire-Atlantique au titre des crédits Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires – Etude de programmation architecturale

La commune est propriétaire d'un ensemble de parcelles en centre-ville acquises entre 2002 et 2019 au sein de l'îlot délimité par la rue du Bois Ferry, la rue du Jeu de Paume et la rue des Forges.

L'unité foncière compte 643 m².

Elle est composée de plusieurs bâtis en R+1/R+1+C qui pour la plupart sont inoccupés ainsi que de jardins délimités de murs en pierres.

La commune souhaite revendre ce patrimoine immobilier pour qu'il soit valorisé avec la création de logements et si possible de locaux commerciaux en RDC.

Etude

Au préalable, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité et de programmation architecturale afin de définir plus finement le projet à réaliser. A minima 2 scénarii devront être étudiés :

- 1- Démolition des constructions présentes sur l'îlot et reconstruction d'un programme immobilier neuf
- 2- Rénovation et restructuration du bâti existant

L'étude comportera pour chaque scénario :

- Des esquisses d'aménagement
- Le détail de la programmation (m² affectés au logement / au commerce, type et forme de logements à réaliser, ...)
- Un volet économique permettant d'avoir une parfaite visibilité du coût du projet
- Le montage opérationnel et le calendrier d'exécution possibles

A partir du scénario retenu un programme technique détaillé sera rédigé pour permettre le passage à l'opérationnel.

Financement

Etant donné que Le Loroux-Bottereau est labellisé « Petite Ville de Demain » (PVD) et que le projet est situé au sein du périmètre d'intervention de l'ORT (Opération de Redynamisation de Territoire) signée le 16/12/2022, le coût de cette étude peut être prise en charge à hauteur de 50% par la Banque des Territoires.

Une demande de subvention est à déposer auprès du Département de Loire-Atlantique qui gère les crédits PVD de la Banque des Territoires.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que cette étude de programmation architecturale est située dans le périmètre ORT (Opération de Revitalisation du Territoire),*

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions),**

SOLLICITE une subvention pour cette étude de programmation architecturale auprès du Département de Loire-Atlantique qui gère les crédits « Petites Villes de Demain » de la Banque des Territoires.
AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

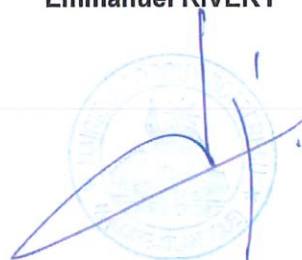
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET

A circular blue stamp is partially visible behind the signature. The signature is written in black ink.

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

A circular blue stamp is partially visible behind the signature. The signature is written in blue ink.

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

16 DEC 2022
Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222_50-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



DÉLIBÉRATION N° DB131222 – 51 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAI PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAI Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAI PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Finances

Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2023

Un appel à projets commun 2023 pour le recensement des projets éligibles aux subventions de l'État, dont à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été lancé début décembre 2022.

Ainsi, il est proposé de déposer trois demandes de subvention pour les projets suivants :

- Réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire de l'école publique Maxime Marchand pour un montant total de 504 500 € HT
- La mise en œuvre de la vidéoprotection pour un montant de 200 000€ HT. Pour information, la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a débuté en novembre dernier avec un objectif de mise en place des équipements en mai/juin prochains.
- Travaux de réaménagement de la Trésorerie pour un montant de travaux de 210 000 € HT

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que cette étude de programmation architecturale est située dans le périmètre ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) de la commune du Loroux-Bottreau,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention pour les 3 projets identifiés ci-dessus au titre de l'appel à projets DETR/DSIL 2023,

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à ces demandes de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-51-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DÉLIBÉRATION N° DB131222 – 52 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
 votants : 28
 présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAIIS Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénéaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX, COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont envisagées et concernent :

- Les évolutions du temps de travail de 6 agents afin d'intégrer des heures complémentaires réalisées de manière récurrente ces dernières années,
- Les avancements de grade au titre de l'année 2022 : 8 agents promouvables répondant aux critères édictés dans les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité.
- La création d'un grade d'Ingénieur territorial suite au recrutement du nouveau Directeur des Services Techniques. Son arrivée est fixée au 02 janvier 2023.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatif aux emplois de chaque collectivité ou établissement créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**Le Conseil municipal,
 après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions),**

APPROUVE, à compter du 1^{er} janvier 2023, les modifications du tableau des effectifs récapitulées ci-après :

EMPLOIS PERMANENTS						
SUPPRESSION			CREATION			
NOMBRE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL SUR ANNEE CIVILE	NOMBRE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL SUR ANNEE CIVILE	MOTIFS
1	Adjoint technique territorial	26,37/35	1	Adjoint technique territorial	28/35	Intégration des heures complémentaires récurrentes
1	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	21,71/35	1	ATSEM Pple 2ème cl	29/35	Intégration des heures complémentaires récurrentes
1	ATSEM principal de 1ère classe	29,75/35	1	ATSEM ppl 1ère cl	30/35	Intégration des heures complémentaires récurrentes
1	Adjoint technique Ppl2 cl	26,86/35	1	Adjoint technique Ppl2 cl	27/35	Intégration des heures complémentaires récurrentes
1	Adjoint d'animation territorial	6,62/35	1	Adjoint d'animation territorial	8,5/35	Intégration des heures complémentaires récurrentes
1	ATSEM PI 2 cl	27,18/35	1	ATSEM PI 2 cl	29/35	Intégration des heures complémentaires récurrentes
1	Adjoint administratif territorial	35/35	1	Adjt administratif Ppl2	35/35	Avancement de grade
1	EJE	35/35	1	EJE exceptionnelle	35/35	Avancement de grade
1	Adjt administratif Ppl2	35/35	1	Adjoint administratif Ppl1	35/35	Avancement de grade
1	Agt de maîtrise	35/35	1	Agt de maîtrise ppl	35/35	Avancement de grade
1	Adjt administratif Ppl2	35/35	1	Adjoint administratif Ppl1	35/35	Avancement de grade
1	Adjoint du patrimoine Ppl2	28/35		Poste existant		Avancement de grade
1	Adjoint technique Ppl2 cl	17,45/35	1	Adjoint technique Ppl1	17,45/35	Avancement de grade
1	Adjoint technique Ppl2 cl	33,63/35	1	Adjoint technique Ppl1	33,63/35	Avancement de grade
			1	Ingénieur territorial	35/35	Recrutement du Directeur des Services Techniques

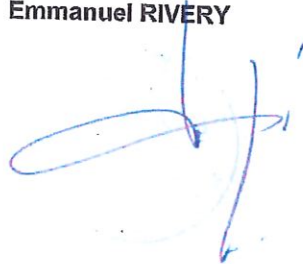
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET



Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-52-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DÉLIBÉRATION N° DB131222 – 53 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAIIS Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénéaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

ATTRACTIVITÉ ET VIE ÉCONOMIQUE**Commerces**

Ouvertures dominicales

Il est rappelé que le principe des dérogations au repos dominical relève des compétences du Maire au titre de l'article L.3132-26 du code du travail.

Cet article, modifié depuis la loi n°2015-990 du 06 août 2015, précise que les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle le dimanche, par décision du Maire après avis du Conseil Municipal, dans la limite de 12 dimanches par an à partir de 2016. La décision concernant plus de 5 dimanches ne peut être prise par le Maire qu'après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre. La Loi 'Macron' a introduit l'obligation pour le Maire d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante. De ce fait, la désignation des dimanches de l'année 2023 sur lesquels portera la dérogation municipale devra intervenir avant le 31 décembre 2022.

La dérogation est collective : aucune demande n'est à formuler par les commerçants, la dérogation doit impérativement profiter à la branche commerciale tout entière. Le caractère collectif de la dérogation municipale garantit une situation de concurrence équilibrée à la totalité des établissements d'une même branche, qui bénéficient tous ainsi de l'autorisation pour les mêmes dimanches désignés.

Les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400m² peuvent travailler 3 jours fériés maximum, en complément.

Les dates proposées, pour l'année 2023, sont les suivantes :

- 15 janvier 2023 (soldes d'hiver)
- 2 juillet 2023 (soldes d'été)
- 3 décembre 2023 (fêtes de fin d'année)
- 10 décembre 2023 (fêtes de fin d'année)
- 17 décembre 2023 (fêtes de fin d'année)
- 24 décembre 2023 (fêtes de fin d'année)
- 31 décembre 2023 (fêtes de fin d'année)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire et Sèvre a approuvé le 09 novembre dernier une dérogation pour les 7 dimanches proposés ci-dessus, valable pour l'ensemble des communes du territoire et pour tous les commerces de détail.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

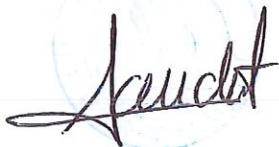
**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à la majorité (4 contres),**

EMET un avis favorable pour autoriser l'ouverture des commerces de détail de façon ponctuelle les dimanches mentionnés ci-dessus au titre de l'année 2023.

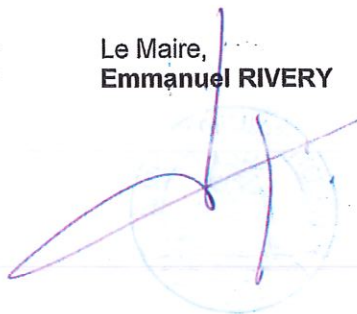
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET



Le Maire,
Emmanuel RIVERY



DÉLIBÉRATION N° DB131222 – 54 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAIIS Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Comités communaux

Modification de la composition

Suite à la démission de Monsieur Olivier RAMOS, puis de Madame Angélique GIRAUD, il y a lieu de réactualiser la composition du comité Espaces Verts Voirie Cadre de Vie Bâtiments pour intégrer Monsieur Bastien MEILLERAIIS, nouveau conseiller municipal.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 21 juillet 2020 créant 9 comités communaux,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la composition des comités communaux comme suit :

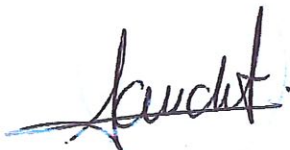
Vie Sportive		Culture et Loisirs	
1	Samuel MENARD	1	Samuel MENARD
2	Damien VIAUD	2	Sylvie POUPARD-GARDE
3	Philippe GLEMOT	3	Magdalena BARDIN
4	Mélanie SOUCHET	4	Françoise REDUREAU
5	Cédric CERESZ	5	Thomas LEROY
6	Thierry BONNIN	6	Sylvie MARTIN
7	Citoyen(e)	7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)	8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)	9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)	10	Citoyen(e)
11	Citoyen(e)	11	Citoyen(e)
Solidarités et Santé		Espaces Verts Voirie Cadre de Vie Bâtiments	
1	Sylvie POUPARD-GARDE	1	Laurent BLANCHÉ
2	Carla HARNOIS	2	Thomas LEROY
3	Magdalena BARDIN	3	Marie-Line LEROY
4	Françoise REDUREAU	4	Jean-Jacques CHOUBRAC
5	Claudine LETOURNEUX	5	William DUCHIER
6	Klervi LAGADEC	6	Bastien MEILLERAIIS
7	Citoyen(e)	7	Citoyen(e)

8	Citoyen(e)	8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)	9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)	10	Citoyen(e)
11	Citoyen(e)		
Enfance Jeunesse et Familles		Vie Economique et Attractivité	
1	Maryse JEANNIN-MAHIEU	1	Pierre AHOULOU
2	Marie-Line LEROY	2	Mélanie SOUCHET
3	Lénaïck COLIN	3	Wilfrid GLEMIN
4	Freddy GILBERT	4	William DUCHIER
5	Philippe GLEMOT	5	Damien VIAUD
6	Thierry BONNIN	6	Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD
7	Citoyen(e)	7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)	8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)	9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)	10	Citoyen(e)
Développement Urbain et Patrimoine		Développement Durable Energies et Transports	
1	Sandrine MILLIANCOURT	1	Cédric CERESZ
2	Jean-Jacques CHOUBRAC	2	Maryse JEANNIN-MAHIEU
3	Thomas LEROY	3	Carla HARNOIS
4	Freddy GILBERT	4	Wilfrid GLEMIN
5	Samuel MENARD	5	Sandrine MILLIANCOURT
6	Sylvie MARTIN	6	Klervi LAGADEC
7	Citoyen(e)	7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)	8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)	9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)	10	Citoyen(e)
11	Citoyen(e)	11	Citoyen(e)
Dialogue citoyen et Vie Associative			
1	Claudine LETOURNEUX		
2	Lénaïck COLIN		
3	Carla HARNOIS		
4	Pierre AHOULOU		
5	Réjane SECHER		
6	Yves BRELET		
7	Citoyen(e)		
8	Citoyen(e)		
9	Citoyen(e)		
10	Citoyen(e)		

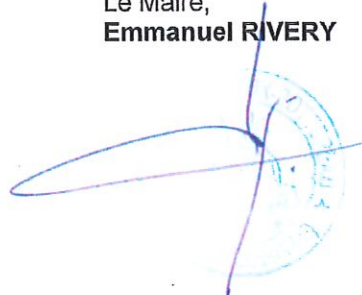
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET



Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-54-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DÉLIBÉRATION N° DB131222 – 55 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 07 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 28
présents : 23

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – MEILLERAIS Bastien

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – COLIN Lénéaïck (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – LAGADEC Klervi (pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BRELET Yves (pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Mélanie SOUCHET

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Commission d'Appel d'Offres
Modification de la composition

Suite à la démission de Monsieur Olivier RAMOS, puis de Madame Angélique GIRAUD, il y a lieu de réactualiser la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour intégrer Monsieur Bastien MEILLERAIS, nouveau conseiller municipal.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 08 septembre 2020 désignant les membres de la CAO,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la composition de la CAO comme suit :

Titulaires	Suppléants
Réjane SECHER	Freddy GILBERT
Sandrine MILLIANCOURT	William DUCHIER
Cédric CÉREZ	Carla NOEL
Samuel MENARD	Sylvie POUPARD-GARDE
Yves BRELET	Bastien MEILLERAIS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Mélanie SOUCHET

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

Délibération affichée à l'hôtel de ville et transmise à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20221213-DB131222-55-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

Numéro de l'acte	Objet de l'acte	Date de décision	Thématique	Approbation/Rejet	Accusé de réception	Date de l'AR
DB131222-36	Convention ORT	13/12/2022	Comité Développement Urbain et Patrimoine	Approuvée	044-214400848-20221213-DB131222-36-DE	16/12/2022
DB131222-37	Budget Participatif	13/12/2022	Budget Participatif	Approuvée (2 abstentions)	044-214400848-20221213-DB131222-37-DE	16/12/2022
DB131222-38	DM2 Budget Général 2022	13/12/2022	Finances	Adoptée à la majorité (3 abstentions)	044-214400848-20221213-DB131222-38-DE	16/12/2022
DB131222-39	DM2 Budget Immo 2022	13/12/2022	Finances	Adoptée	044-214400848-20221213-DB131222-39-DE	16/12/2022
DB131222-40	Reversement excédent BA Lotissement	13/12/2022	Finances	Approuvée	044-214400848-20221213-DB131222-40-DE	16/12/2022
DB131222-41	Transfert excédent FI du BA Immo	13/12/2022	Finances	Approuvée	044-214400848-20221213-DB131222-41-DE	16/12/2022
DB131222-42	Réaménagement de prêt 00046348728	13/12/2022	Finances	Approuvée	044-214400848-20221213-DB131222-42-DE	16/12/2022
DB131222-43	Attribution marchés assurances 2023	13/12/2022	Finances	Autorisée	044-214400848-20221213-DB131222-43-DE	16/12/2022
DB131222-44	Tarifs municipaux 2023	13/12/2022	Finances	Approuvée	044-214400848-20221213-DB131222-44-DE	16/12/2022
DB131222-45	Tarif cuisine Palais des Congrès	13/12/2022	Finances	Approuvée	044-214400848-20221213-DB131222-45-DE	16/12/2022
DB131222-46	Demande de Subvention DSIL2022 France Services	13/12/2022	Finances	Autorisée	044-214400848-20221213-DB131222-46-DE	16/12/2022
DB131222-47	Demande de Subvention Département réhabilitation école	13/12/2022	Finances	Autorisée	044-214400848-20221213-DB131222-47-DE	16/12/2022
DB131222-48	Demande de subvention Département résidence autonomie	13/12/2022	Finances	Autorisée	044-214400848-20221213-DB131222-48-DE	16/12/2022
DB131222-49	Demande de subvention Département Plan de circulation	13/12/2022	Finances	Autorisée	044-214400848-20221213-DB131222-49-DE	16/12/2022
DB131222-50	Demande de Subvention Département Etude urbaine	13/12/2022	Finances	Autorisée	044-214400848-20221213-DB131222-50-DE	16/12/2022
DB131222-51	Demande de Subvention DETR DSIL 2023	13/12/2022	Finances	Autorisée	044-214400848-20221213-DB131222-51-DE	16/12/2022
DB131222-52	Modification du tableau des effectifs	13/12/2022	Ressources Humaines	Approuvée	044-214400848-20221213-DB131222-52-DE	16/12/2022
DB131222-53	Ouvertures domiciliares	13/12/2022	Commerces	Approuvée	044-214400848-20221213-DB131222-53-DE	16/12/2022
DB131222-54	Modification de la composition	13/12/2022	Comités communaux	Approuvée	044-214400848-20221213-DB131222-54-DE	16/12/2022
DB131222-55	Modification de la composition	13/12/2022	Commission d'appels d'offres	Approuvée	044-214400848-20221213-DB131222-55-DE	16/12/2022

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être demandées au Service des Assemblées.

Affichage en Mairie du Loroux-Bottereau et mise en ligne sur le site internet de la commune : le 16 décembre 2022

Retrouvez le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 sur le site internet de la Mairie <https://www.loroux-bottereau.fr>

Le Maire,
Emmanuel RIVERY

